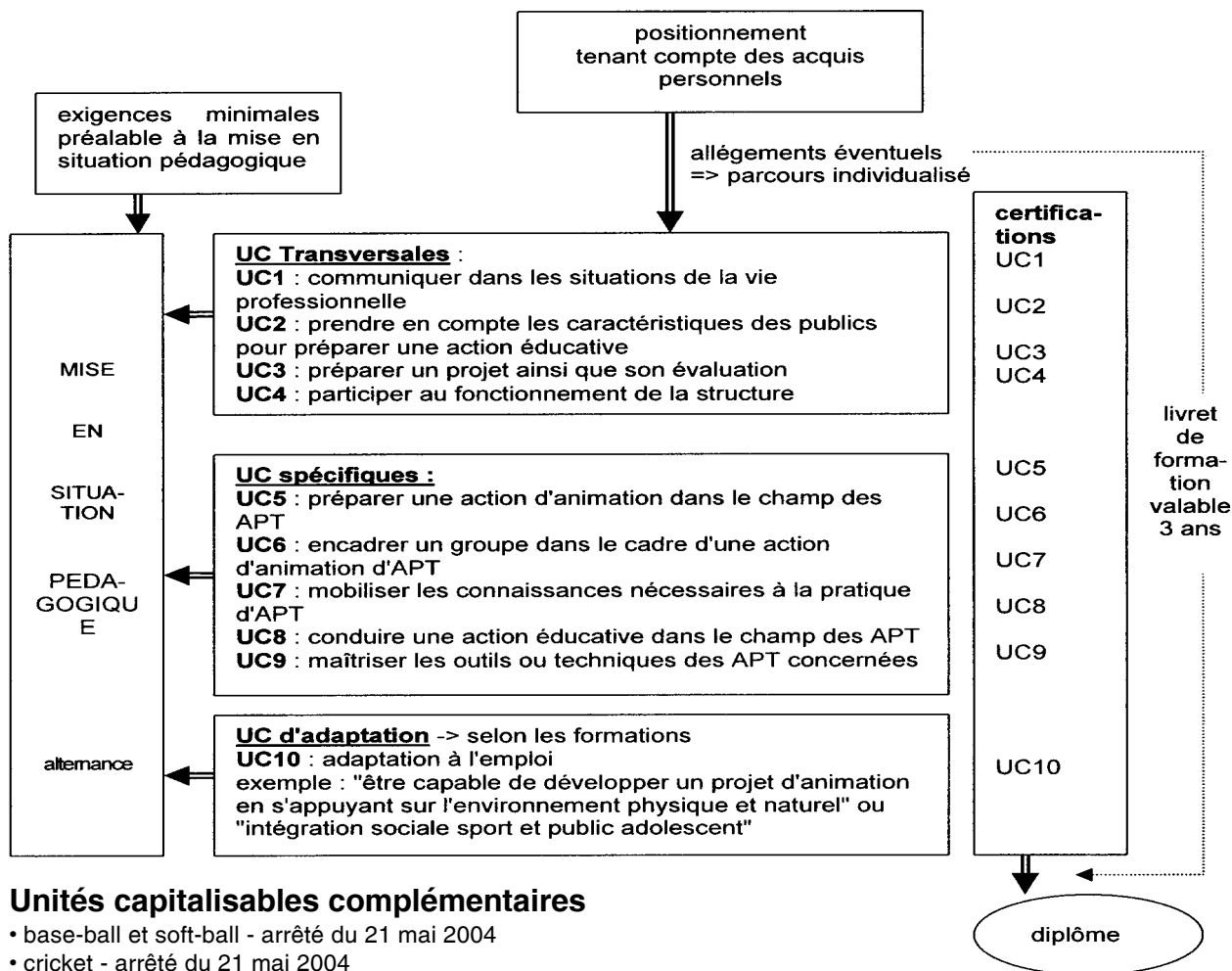




## Déroulement de la formation

Le diplôme se prépare en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.



### Unités capitalisables complémentaires

- base-ball et soft-ball - arrêté du 21 mai 2004
- cricket - arrêté du 21 mai 2004
- direction d'un centre de vacances ou d'un centre de loisirs - arrêté du 23 juillet 2004
- flag et football américain - arrêté du 21 mai 2004
- rugby à XIII - arrêté du 21 mai 2004
- swim - arrêté du 23 juillet 2004
- triathlon - arrêté du 21 mai 2004
- pétanque - arrêté du 29 avril 2005

### Certificats de spécialisation

- activités athlétiques - arrêté du 10 décembre 2004
- cerf-volant - arrêté du 14 février 2005
- animation et insertion sociale - arrêté du 13 décembre 2005
- animation et maintien de l'autonomie de la personne - arrêté du 13 décembre 2005
- animation scientifique et technique - arrêté du 16 janvier 2006
- activités d'escalade - arrêté du 2 mai 2006

### Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports sur présentation des validations des 10 unités de compétences capitalisables en cours de validité.

### Validation des acquis de l'expérience

Le BPJEPS est un diplôme homologué et inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Ainsi, les personnes ayant acquis une expérience suffisante en lien direct avec le BPJEPS APT peuvent envisager son obtention totale ou partielle par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

### Renseignements

#### Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

BP 1983 - 27, rue Sancey  
25020 BESANÇON CEDEX  
tél. 03 81 41 26 26 - Mél : mjs-025@jeunesse-sports.gouv.fr  
www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr

